## **FAITS DIVERS**

faits-dj.union@sonapresse.com

## Lambaréné: un buffle charge mortellellement une septuagénaire

Paterne N'DOUNDA Lambaréné/Gabon

E conflit homme-faune (CHF), devenu le principal sujet de conversation sur toute l'étendue du territoire national, vient d'enregistrer une nouvelle victime, côté humain. Il s'agit de Jacqueline Ngouayeno, Gabonaise de 71 ans, qui a été mortellement agressée, le 17 juillet dernier, par un buffle, dans la zone du lac Nyogho, à quelques encablures de Lambaréné, le chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué.

Les faits. Le 17 juillet dernier, Jacqueline Ngouayeno se rend au lac dans le but de mouiller ses trémails. Un exercice auquel la dame s'adonne d'ailleurs souvent en dépit de son âge avancé. Sauf que cette fois-ci, elle effectue d'abord un tour sur une île située à proximité, pour se procurer du bois de chauffage. Malheureusement, Jacqueline tombe nez à nez avec une bête féroce pourchassée

par des chasseurs ayant réussi à le blesser dans leur traque. Aussi, va-t-elle être sauvagement agressée. Transportée d'urgence par les siens au Centre hospitalier régional Georges-Rawiri de Lambaréné, dans la nuit de samedi à dimanche, Jacqueline Ngouayeno reçoit effectivement les premiers soins. Avant d'être évacuée par hélicoptère sur Libreville, dans la journée du 18 juillet dernier, vers 13 heures. L'infortunée succombe, hélas, à ses blessures.

Le 23 juillet, une mission de battue est constituée par les Parcs nationaux, en collaboration avec les éléments de la brigade nautique, la brigade centre de gendarmerie et l'escadron mobile du Moyen-Ogooué. " Une fois sur le site, nous avons mené des investigations ayant débouché sur la localisation de l'animal aux alentours de 16 heures à proximité du village ", explique le chef du commando, M. Caïman. L'opération est une réussite puisqu'elle se solde par la mort du buffle.



Le buffle abattu sous la direction des éléments de l'ANPN.

## Trafic de stupéfiants : un dealer mis hors d'état de nuire par la DGR

Libreville/Gabon

**¬**IN d'activité, du moins pour l'instant, pour Loïc Obiang. Il vient d'être placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, le 28 juillet dernier, pour vente de Tramadol. Ce sont les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la Direction générale des recherches (DGR) qui l'ont neutralisé et présenté devant le parquet de Libreville.

Selon une source proche de l'enquête, renseignés sur les activités du dealer au quartier Damas, dans le 5e arrondissement de Libreville, les éléments de la DGR se rendent sur les lieux et procèdent à l'interpellation de Loïc Obiang le 22 juillet dernier. Avant de le conduire dans leurs locaux dans le cadre de la suite de la procédure. Là-bas, à la faveur de l'audition, le négociant de cobolos aurait confié qu'il exercerait ses "activités" illicites



Loïc Obiang.

depuis 2019. Et que son principal fournisseur, un certain Bouba, résiderait au Cameroun. Au moment de son arrestation, Loïc Obiang était en possession de près d'une centaine de plaquettes de Tramadol, qu'il s'apprêtait à écouler auprès de ses nombreux clients. À noter que le dealer est dans le collimateur de l'article 208 du Code pénal. À savoir l'importation, la détention et le trafic de stupéfiants. D'autant que l'usage détourné du Tramadol est considéré à ce titre, relativement aux conséquences désagréables engendrées chez les consommateurs.



